

En ce mois de mai 1814, de nombreux corps d'armée transigent en permanence par la province de Namur. En effet, celle-ci sert de base arrière aux troupes coalisées qui occupent la France depuis que, le 6 avril, Napoléon I^{er} a été contraint de renoncer au pouvoir. Pour sa part, la région namuroise a cessé de faire partie de l'Empire français depuis plusieurs mois déjà. Elle vit désormais sous un régime de tutelle provisoire : le « gouvernement général de la Belgique », instauré en prélude au rattachement des provinces belges aux Pays-Bas.

La population namuroise souffre de la présence de militaires russes et prussiens sur son territoire. D'une part, elle est obligée d'assurer leur ravitaillement et leur logement, ce qui se traduit par une succession ininterrompue de réquisitions en tout genre : nourriture, chevaux, fourrage, habitations, etc. D'autre part, elle s'inquiète des dangers potentiels que représente le matériel militaire dangereux sans cesse charrié à travers la province : « *Les habitants voient en tremblant le peu de précautions et de soins que les soldats mettent dans le transport des poudres et des projectiles de guerre qui traversent la ville de Namur et les autres communes. Souvent, les conducteurs fument en convoyant ces cargaisons terribles et menaçantes !* »

Pour la petite commune de Bouge, située sur les hauteurs de Namur, ces craintes se révèlent tragiquement fondées. Le 20 mai 1814, une terrible explosion s'y produit.



Officier prussien à cheval (1812).



L'explosion d'un convoi de munitions prussien à Bouge en 1814

Ce jour-là, un convoi du 1^{er} corps d'armée prussien quitte Namur et emprunte la route qui relie cette ville à celle de Louvain. Il transporte du matériel d'artillerie : poudres, boulets, etc. Aux alentours de midi, la troupe arrive au galop dans le hameau dit « Le Moulin-à-Vent ». C'est alors que survient l'accident, manifestement dû à la vitesse excessive du convoi. Dans un des caissons, quelques boulets ont été rangés sans être suffisamment espacés. À force de frotter les uns contre les autres, ils se sont échauffés. Or, ils sont conservés dans de la poudre ! L'étincelle fatale jaillit, mettant le feu au caisson. Celui-ci saute instantanément, provoquant l'explosion de l'ensemble du chariot sur lequel il se trouvait. Le fracas, racontera le maire de la commune, témoin du drame, est « épouvantable ».

Le convoi se trouve alors devant un groupe de maisons. Deux d'entre elles sont fortement endommagées. Plusieurs autres bâtiments voisins subissent également des dégâts, essentiellement au niveau de leurs vitres et de leurs toitures, au point que sept habitations doivent être évacuées. Un début d'incendie doit en outre être maîtrisé. Au total, les dommages sont estimés à environ 9000 francs de l'époque. Surtout, le souffle de

l'explosion « renverse quantité de personnes ». Au moins deux habitants de Bouge meurent sur le coup. Une douzaine d'autres civils sont plus ou moins grièvement blessés, dont un se trouve dans un état très critique. Ce malheur vient s'ajouter à ceux qu'éprouve déjà la petite commune : face aux innombrables réquisitions de vivres et aux multiples logements de troupes qui leur sont imposés depuis plusieurs mois par les armées russes et prussiennes, près de la moitié des Bougeois ont préféré abandonner leurs maisons pour trouver refuge dans des campagnes plus éloignées de Namur.

Pour leur part, les militaires prussiens ont aussi quelques victimes à déplorer. Les soldats ramassent à la hâte « *les débris épars de trois ou quatre cadavres que l'explosion a projetés assez loin* », jettent les restes de leurs camarades défunts dans les voitures restantes sans plus de cérémonie, puis s'em-

La chaussée de Louvain, à proximité du « Moulin à Vent » (dessin du général de Howen, 1825).

pressent de fuir les lieux. Il semble qu'ils ne se soucient nullement des habitants, auxquels ils n'apportent manifestement aucune aide.

Instruit de l'accident de Bouge, ainsi que d'un autre similaire (survenu à l'arsenal de Namur deux semaines plus tôt, le 6 mai 1814), le gouvernement belge provisoire en tire les leçons. Il écrit aux généraux en chef des puissances coalisées pour les « *engager à vouloir bien ordonner à tous les officiers et soldats qui sont dans le cas d'escorter des transports de poudres dans la Belgique, de prendre tous les moyens et toutes les précautions nécessaires, utiles et convenables* ». La mesure portera ses fruits, puisque plus aucune catastrophe de ce type ne sera à déplorer.



La Société royale Sambre et Meuse réunit des historiens, archéologues et historiens de l'art, partageant avec des amateurs éclairés leur passion pour le passé de l'ancien comté et de l'actuelle province de Namur.

L'association a été fondée en 1924. Depuis lors, elle publie, outre divers ouvrages, la revue trimestrielle « Cahiers de Sambre et Meuse » (anciennement « Le Guetteur Wallon »). Elle organise aussi des conférences (les Midis de l'Histoire namuroise), des concours et expositions.

La cotisation annuelle de 25 € donne droit à l'abonnement aux Cahiers. N'hésitez donc pas à la rejoindre par simple virement au compte BE78 0682 0096 0886 de Sambre et Meuse a.s.b.l., Namur.

www.sambreetmeuse.be - asb@sambreetmeuse@gmail.com